Rapport 2016-DEE-10 25 avril 2016

—

du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif au postulat 2015-GC-135 Nicolas Kolly/Stéphane Peiry – Instauration d'une filière de maturité professionnelle «Nature, paysage et alimentation»

Nous avons l'honneur de vous soumettre un rapport sur le postulat de Nicolas Kolly/Stéphane Peiry concernant l'instauration d'une filière de maturité professionnelle «Nature, paysage et alimentation».

1. Introduction

Par postulat déposé et développé le 14 octobre 2015, les députés Nicolas Kolly et Stéphane Peiry et 19 cosignataires invitent le Conseil d'Etat à réfléchir à l'instauration d'une nouvelle filière de maturité professionnelle consacrée à la nature, au paysage et à l'alimentation.

Le Conseil d'Etat donne suite au postulat par le présent rapport en répondant aux remarques et questions pertinentes des députés précités. La filière «Nature, paysage et alimentation» n'existe pas encore dans notre canton. Des solutions pragmatiques peuvent pourtant être rapidement mises en œuvre.

2. Etat des lieux

Le secteur agricole et l'industrie alimentaire en général constituent une force économique indéniable de notre canton. Il paraît pertinent d'assurer une bonne formation professionnelle dans ce domaine, en vue de répondre aux besoins de formation et d'assurer le développement de ces branches d'activité devenues très performantes.

Afin d'apprécier l'opportunité d'ouvrir une filière de formation de maturité professionnelle orientée vers ces thèmes, il convient de décrire la situation qui prévaut actuellement dans ce domaine. Les réponses aux questions soulevées par les députés Kolly et Peiry constituent en effet une bonne évaluation de l'état des lieux.

> *Quel pourcentage des personnes certifiées de l'IAG effectue une maturité professionnelle? Et quel est le pourcentage pour les apprentis des autres écoles professionnelles du canton?*

Dans les spécialités enseignées à l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg de Grangeneuve (IAG), environ 5% des élèves font une maturité professionnelle.

La proportion de jeunes qui effectue une maturité dans l'ensemble des centres de formation professionnelle de notre canton s'élève à 15,5%, dont 70% sous la forme intégrée (MP1) et 30% en post CFC (MP2), à plein temps ou en emploi sur deux ans. Quant à la moyenne suisse, elle s'élève à 14,8%.

> *Comment font les Fribourgeois-e-s qui souhaitent effectuer une «MP orientation nature, paysage et alimentation»? Si ceux-ci doivent suivre cette formation dans d'autres cantons, combien cela coûte-t-il à notre canton?*

A partir de la rentrée scolaire 2016/17, pour autant que le nombre d'inscriptions soit suffisant pour justifier l'ouverture d'une classe dans le canton, les personnes intéressées effectuent leur «MP2 orientation nature, paysage et alimentation» à Fribourg.

Dans le cas contraire et comme jusqu'alors, les personnes intéressées issues de l'IAG se rendront dans les cantons voisins qui mettent à disposition de telles formations, à savoir, pour les francophones, l'Ecole des métiers de la terre et de la nature à Cernier (EMTN-Cernier), ainsi que l'Agrilogie Marcelin à Morges et, pour les germanophones, l'Inforama Rütti à Zollikofen. Quant aux jeunes fréquentant une profession dite «de bouche» (boucher-charcutier CFC, boulanger-pâtissier-confiseur CFC, cuisinier CFC, meunier CFC, technologue en denrées alimentaires CFC, technologue du lait CFC), ils pourront choisir l'orientation «MP1 ou MP2 Economie et services, type services», offerte dans le canton de Fribourg par l'Ecole professionnelle artisanale et industrielle Fribourg (EPAI).

L'enseignement dispensé à l'extérieur du canton revient à 13 500 francs par année et par personne.

> *Combien de Fribourgeois-e-s ont suivi cette formation dans d'autres cantons?*

Durant l'année scolaire 2013/14, l'Agrilogie Marcelin a accueilli quatre élèves fribourgeois francophones effectuant une MP2 et l'Inforama Rütti de Zollikofen trois élèves fribourgeois germanophones effectuant une maturité en emploi sur deux ans. Durant l'année scolaire 2014/15, l'Agrilogie Marcelin n'a compté aucun élève fribourgeois

et l'Inforama Rütti de Zollikofen deux élèves effectuant une MP2.

> *Quel pourrait être le nombre estimatif de personnes intéressées à effectuer une MP «orientation nature, paysage et alimentation» en cas d'ouverture d'une filière fribourgeoise?*

En préambule, il convient de préciser qu'au vu de l'effectif très faible de candidats potentiels germanophones issus des métiers de l'horticulture (6 germanophones pour 44 francophones) et des métiers de bouche (37 germanophones pour 148 francophones) inscrits ces dernières années à la MP2 , il n'est pas opportun, dans un premier temps, d'envisager l'ouverture d'une filière «MP2 orientation nature, paysage et alimentation» en langue allemande.

Quant à l'ouverture d'une filière francophone, l'estimation de candidats potentiels effectuée en automne 2015 par les institutions concernées se présente comme suit, pour un total de 17 candidats potentiels:

- Agriculteurs: 5 personnes;
- Professions de l'horticulture: 3 personnes;
- technologues en denrées alimentaires: 2 personnes;
- technologues en industrie laitière: 3 personnes;
- Métiers de la bouche: 4 personnes

> *Combien coûterait l'instauration d'une telle filière dans le canton de Fribourg?*

L'ouverture d'une classe francophone de «MP2 orientation nature, paysage et alimentation», aurait un coût de 276 000 francs, dont 231 000 francs pour les charges salariales et 45 000 francs pour les infrastructures.

> *Serait-il possible de créer des synergies avec les autres écoles professionnelles du canton de Fribourg, par exemple concernant l'enseignement des branches fondamentales et complémentaires?*

La création de synergies avec l'EPAI a déjà été étudiée entre le Service de la formation professionnelle (SFP), l'EPAI et l'IAG lors de l'introduction de la nouvelle ordonnance sur la maturité professionnelle. Sous réserve d'un effectif suffisant, les cours se dérouleraient à l'EPAI et seraient organisés et assurés sur la base d'un étroit partenariat entre cette école et l'IAG. L'EPAI serait mandatée pour l'élaboration du dossier de demande de reconnaissance de la filière auprès du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

> *Qu'apporterait l'ouverture d'une telle filière dans le canton de Fribourg?*

La mise sur pied de cette filière permettrait au canton de Fribourg d'offrir la palette complète des orientations proposées par la nouvelle ordonnance sur la maturité professionnelle. Pour les participants, elle engendrerait, entre autres, une diminution des coûts, au niveau des transports en particulier, et aurait certainement un effet encourageant pour les personnes encore indécises à effectuer une MP2.

Le SFP avait déjà adapté le formulaire d'inscription qui figure sur son site internet et les personnes francophones intéressées ont eu la possibilité de s'inscrire à cette orientation jusqu'à la fin du mois de février 2016, pour la rentrée scolaire 2016/17.

Cependant, l'ouverture de cette orientation implique que l'effectif minimum légal de dix élèves soit atteint. Au 15 février 2016, délai d'inscription à la MP2, l'orientation en question ne comptait que trois inscriptions de candidats francophones. Le 19 mars 2016 a eu lieu l'examen d'entrée à la MP2 pour les personnes intéressées qui n'ont pas choisi de suivre le cours préparatoire. Sur trois candidats ayant subi l'examen, un seul l'a réussi, ce qui porte à quatre le nombre de personnes inscrites à cette filière. L'effectif s'avère ainsi insuffisant pour envisager l'ouverture d'une classe à la rentrée scolaire 2016/17. Les quatre personnes intéressées ont désormais la possibilité de s'inscrire afin de suivre les cours hors canton comme jusqu'à lors.

3. Conclusion

La demande des députés Nicolas Kolly et Stéphane Peiry a déjà partiellement été prise en considération dans le sens où la possibilité de s'inscrire à cette orientation est déjà offerte pour la rentrée scolaire 2016/17 pour les francophones.

L'offre sera à nouveau proposée pour la rentrée scolaire 2017/18 sous réserve des moyens budgétaires nécessaires.

En conclusion, le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à prendre acte de ce rapport.